



**GUIDE DE VIE DES
UNITÉS D'HOSPITALISATION
MÈRE-ENFANT**

Table des matières

Bienvenue aux unités d'hospitalisation mère-enfant du CHU Sainte-Justine	4
Sécurité	6
Le congé	8
La chambre	8
Aires communes	12
Aires de restauration	14
Animaux et chiens-guides	16
Un environnement sans fumée	16
Service d'hébergement temporaire pour les familles	17
Stationnement	17
L'espace parent-enfant	18
Soins spirituels	18
Commissaire local aux plaintes	19
Comité des usagers	19
Se retrouver à l'hôpital	20
Fondation CHU Sainte-Justine	22

Vivre ensemble

Bienvenue aux unités d'hospitalisation mère-enfant du CHU Sainte-Justine

Notre équipe souhaite vous apporter, ainsi qu'à votre famille, les meilleurs soins et services qui soient, dans un environnement propre et sécuritaire. Dans le but d'assurer le confort, le bien-être et la sécurité de chacun, nous avons réuni dans ce guide toutes les informations nécessaires à votre séjour.

Présentation de l'équipe soignante

Afin que vous puissiez reconnaître facilement le personnel du CHU Sainte-Justine, chacun des intervenants porte une carte d'identité. Des uniformes de couleurs différentes permettent également de distinguer certains intervenants.

Voici quelques-unes des personnes que vous côtoierez durant votre séjour. La couleur de l'uniforme vous sert de point de repère pour trouver leur fonction.



Philosophie de soins

L'équipe de soins de l'unité mère-enfant offre un soutien personnalisé, dans le respect des valeurs et des cultures, afin que chaque famille puisse vivre une expérience de soins de santé satisfaisante.



- Nous faisons la promotion de l'allaitement en informant les familles de ses bienfaits. Nous soutenons les mères en leur offrant un accompagnement adapté à leurs besoins.
- Nous encourageons la cohabitation de la mère avec le nouveau-né, car elle favorise le développement du lien mère-enfant, contribue à l'attachement et augmente le sentiment de compétence parentale.
- Notre enseignement est individualisé et respecte les besoins des familles.
- Nous mettons tout en œuvre pour faciliter une transition harmonieuse vers la **maison en référant les familles à nos partenaires de soins.**

Personne significative

La présence dans la chambre d'une personne significative est rassurante. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition une **banquette-lit** pour que cette personne puisse être avec vous, à toute heure du jour et de la nuit.

Les visites

Les visites des membres de la famille et des amis sont encouragées, puisqu'elles font partie du processus de guérison. Les heures de visite sont établies en fonction des besoins thérapeutiques et du confort de nos patientes.

- Une personne significative (ou accompagnateur) est admise en tout temps. Il est à noter qu'une seule personne peut dormir dans la chambre et qu'à l'unité de post-partum, cette personne doit être âgée de plus de 18 ans. La fratrie n'est pas autorisée à dormir avec les parents dans les chambres de l'unité de post-partum.
- **Pas plus de quatre visiteurs à la fois, incluant la personne significative (ou accompagnateur). Certaines unités appliquent des règles plus strictes en fonction de la complexité des cas ; par exemple, à l'unité des naissances, seulement deux visiteurs à la fois sont admis. Il est à noter qu'aucun visiteur n'est admis en salle de réveil, à l'exception du conjoint ou d'une autre personne significative.**
- Dans certaines circonstances, les heures de visite peuvent être suspendues ou restreintes.
- L'horaire normal des visites est de 10 h à 20 h tous les jours.

Les visiteurs présentant des symptômes de maladies infectieuses, tels fièvre, toux, diarrhée, vomissement, éruption cutanée, ne seront pas admis. Les visiteurs de 12 ans et moins devront répondre à un questionnaire sur leur état de santé à leur arrivée.

Les visiteurs doivent quitter la chambre à la fin des heures de visite, lorsque le personnel hospitalier en fait la demande ou si votre plan de traitement l'exige.

Mesures d'isolement

Si votre situation requiert des mesures d'isolement, il est essentiel de les respecter en tout temps. Tous les visiteurs doivent porter l'équipement de protection personnelle (blouse, gants, masque), à l'exception de la personne significative (ou accompagnateur). Il est également à noter que les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis dans la chambre d'un patient en isolement infectieux.

Si vous êtes en isolement préventif, les visiteurs doivent s'adresser à l'équipe de soins. Pour toute question concernant ces mesures particulières, n'hésitez pas à consulter le personnel infirmier.



Bon conseil

Pour nous aider à prévenir les infections, lavez-vous les mains en entrant et en sortant de la chambre, avant de manger, après être allée aux toilettes ou après un changement de couche, car c'est le moyen le plus efficace pour prévenir la transmission des infections.

Sécurité

La sécurité de la clientèle est une responsabilité partagée entre les patients, leurs familles et les professionnels de soins. Chacun a son rôle à jouer ! Votre participation active permet d'assurer la qualité optimale et la sécurité des soins. Voici quelques exemples d'implication :

- Garder votre chambre propre, non encombrée et en ordre.
- S'assurer que votre enfant, lorsqu'il n'est pas dans sa couchette, est en contact constant avec vous ou une autre personne.
- Voir à ce que vous et votre enfant portiez votre bracelet d'identification en tout temps.
- Signaler au personnel toute chose qui vous semble anormale.
- Transmettre au personnel l'information qui l'aidera à vous donner les meilleurs soins, ainsi qu'à votre enfant.

- Respecter et encourager l'hygiène des mains
- Toujours vérifier l'identité des membres du personnel (en consultant leur carte d'identité) lorsqu'ils viennent vous chercher ou chercher votre enfant pour un examen ou d'autres raisons.



La nuit

Comme durant le jour, vous et votre enfant requérez pendant la nuit une surveillance clinique. Un membre de l'équipe de soins se rendra régulièrement à votre chevet pour évaluer votre situation clinique et vous offrir, si nécessaire, des soins ou des traitements : prendre les signes vitaux, vérifier le soluté, les sites des cathéters, l'état des pansements, effectuer des prélèvements, administrer une transfusion ou une médication, etc.

Toutes ces interventions nécessitent un minimum d'éclairage pour que le personnel puisse prodiguer des soins sécuritaires et de qualité. Elles se déroulent avec la plus grande discrétion pour déranger le moins possible votre sommeil.

Nous avons besoin de votre collaboration pour vous offrir les meilleurs soins possible.



La tournée des patients et les examens médicaux

Le CHU Sainte-Justine étant un centre universitaire, les soins prodigués sont sous la responsabilité partagée d'un médecin, des résidents, des externes, des médecins consultants, de l'équipe de soins et des professionnels spécialisés.

La **tournée médicale** se déroule chaque jour, à un moment qui ne peut être déterminé à l'avance. Les examens médicaux peuvent aussi avoir lieu à n'importe quel moment de la journée, et ce, sans rendez-vous. Pour ces raisons, vous ne pouvez quitter l'unité de soins sans autorisation préalable.

Si vous avez des inquiétudes ou des questions concernant les traitements que vous ou votre enfant recevez, vous pouvez en faire part à l'infirmière.

Bon conseil

N'oubliez pas de noter par écrit vos questions, au fur et à mesure, afin de ne rien oublier.

Le congé

Votre médecin vous indiquera le moment où vous et votre enfant pourrez quitter l'hôpital. L'équipe de soins répondra à toutes vos questions concernant les traitements et les soins dont vous et votre enfant aurez besoin à votre retour à la maison.

Avant de partir, assurez-vous de n'avoir rien oublié en vérifiant les tiroirs et le placard de la chambre. Nous vous demandons de quitter le plus rapidement possible la chambre, au maximum deux heures après avoir été avisée que le congé est signé, et ce, afin que nous puissions rendre la chambre disponible pour une nouvelle famille.

La chambre

Afin de faciliter les soins et les interventions en cas d'urgence, l'accès au lit doit être libre en tout temps. Il ne faut pas que la chambre soit encombrée. Il est important de ranger tous les effets personnels dans les placards et non à proximité des lits.

Au besoin, il est possible que l'on vous demande de garder les stores ouverts, et ce, en tout temps, afin d'assurer une surveillance continue.

Effets personnels

Lors de votre séjour, vous et votre enfant aurez besoin de quelques effets personnels :

- **pour vous** : trousse de toilette, soutien-gorge d'allaitement, serviettes hygiéniques super, mouchoirs en papier, chaussettes légères et chaudes, dentifrice, brosse à dents, pantoufles, vêtements confortables pour le jour et la nuit, etc.
- **pour le bébé** : couches, pyjamas, camisoles, couverture, siège d'auto, vêtements pour la sortie adaptés à la saison, etc.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au guide pratique pour les mères et pères *Mieux vivre avec votre enfant de la grossesse à deux ans* (www.inspq.qc.ca/mieux-vivre).

Le siège d'auto doit être apporté le plus tôt possible pour qu'il puisse être vérifié avant votre départ de l'unité de post-partum et de gynécologie. Un siège adapté à l'âge de votre enfant est obligatoire. Il est impératif d'en vérifier la date de péremption. Pour toute information, veuillez vous référer au site de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) :

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/comportements/sieges-auto-enfants/sieges-auto-usages/>

Vous avez oublié quelque chose ? Vous pourrez vous procurer toutes sortes d'articles, comme trousse de toilette, mouchoirs en papier, couches, médicaments et autres, à la **Pharmacie Jean Coutu**, située à l'étage A du bloc 1. Les heures d'ouverture sont affichées à l'entrée de la pharmacie.



Bon conseil

N'apportez que le strict nécessaire à l'hôpital. Lorsque vous quittez la chambre, ne laissez aucun objet de valeur (téléphone, porte-monnaie, iPad, iPod, téléphone cellulaire ou autres). **L'établissement décline toute responsabilité à l'égard des effets personnels en cas de perte, bris ou disparition.**

Non-violence

Le respect est le fondement des rapports sociaux harmonieux. Le respect doit se refléter dans les actions, les attitudes, les paroles et les comportements de tous.

Le CHU Sainte-Justine possède une politique sur la non-violence qui prévoit que tout comportement de violence verbale ou physique est strictement interdit et ne sera en aucun cas toléré par le CHU Sainte-Justine. En effet, nous devons nous assurer d'offrir un milieu de travail ainsi que des soins exempts de toute forme de violence, afin de respecter la dignité et l'intégrité physique et psychologique des personnes.

Nous sommes conscients de la charge émotive que peuvent amener certaines situations difficiles. Cependant, en cas de situations de violence envers le personnel ou d'autres membres de la clientèle, nous nous verrons obligés de prendre des mesures pour éviter des récidives. Des ressources sont disponibles pour vous accompagner en cas de besoin.

Literie pour banquette-lit

Des draps et des oreillers pour les banquettes-lits sont à votre disposition à l'unité où vous êtes hospitalisée. Le personnel de l'unité vous indiquera à quel endroit de l'unité vous les procurer. Après utilisation, mettez-les dans les paniers prévus à cet effet.

Fleurs, plantes et ballons

Par mesure de prévention des réactions allergiques et des infections, les fleurs, les plantes et les ballons en latex ne sont pas permis. Seuls les ballons métallisés sont autorisés.

Toilette et hygiène

Pour des raisons de prévention des infections et pour votre protection, les toilettes de votre chambre ne doivent être utilisées que par vous et votre accompagnateur, et ce, à la condition qu'il ne présente pas de symptômes de maladie gastro-intestinale (vomissements, diarrhée). Quant aux visiteurs, ils doivent utiliser les toilettes situées dans les espaces réservés aux familles.

Douches

La personne significative (ou accompagnateur) qui désire prendre une douche peut utiliser la douche dans la chambre (le cas échéant). Pour des raisons de prévention des infections, le bain est réservé à votre usage exclusif. S'il n'y a pas de douche dans la chambre, vous pouvez utiliser les douches au 7^e étage du bloc 1. Afin d'assurer la propreté des lieux, veuillez nettoyer la douche et le lavabo après utilisation.



- Vous devez apporter votre **trousse de toilette** (savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, etc.).
- Des serviettes et débarbouillettes sont à votre disposition à votre unité. Après utilisation, mettez-les dans les paniers prévus à cet effet. Une serviette humide laissée dans la chambre constitue une source de bactéries.

Tenue vestimentaire

Par respect pour les patientes, le personnel et les visiteurs, il est demandé à tous de porter des vêtements appropriés en tout temps, y compris pendant les périodes de repos et de sommeil.



Téléphone

Pour communiquer avec un patient hospitalisé au CHU Sainte-Justine, composez le 514 345-4931 et mentionnez le numéro de la chambre ou le nom de famille du patient. Les appels à frais virés ne sont pas acceptés.

Pour utiliser le téléphone de la chambre et communiquer à l'extérieur, faites le 9, puis composez le numéro désiré.

L'utilisation des téléphones cellulaires est permise uniquement dans les aires communes et la zone famille de la chambre (sur la banquette-lit). L'appareil doit être en mode vibration en tout temps.



Accès Wi-Fi

Vous avez accès au réseau Wi-Fi de l'hôpital, qui vous permet de naviguer sur Internet de façon responsable et sécuritaire. En effet, ce réseau est indépendant du réseau professionnel et médical de l'hôpital et ne donne en aucune façon l'accès aux données professionnelles, administratives et confidentielles du réseau du CHU Sainte-Justine.




Pour accéder au réseau Wi-Fi :

- Sélectionnez « CHU-Public » dans la liste des réseaux sans fil disponibles sur votre téléphone intelligent ou tablette.
- Une page d'accueil s'ouvrira dans votre navigateur : suivez la procédure d'acceptation journalière et les conditions d'utilisation.

Pour toute question ou de l'aide, appelez au 1 888 ihotel5.

Photos et vidéos

Il est interdit de prendre en photo, d'enregistrer ou de filmer d'autres patients ou leurs familles, de même que les membres du personnel. 

Si vous souhaitez photographier ou filmer les membres du personnel, vous devez leur demander l'autorisation au préalable.

Il est également interdit de diffuser des photos ou des vidéos des employés, des autres patients et de leurs familles sur Internet et les médias sociaux, tels que Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, YouTube et autres.

Alcool, substances illicites et objets dangereux

La possession et l'usage d'alcool, de stupéfiants et d'objets dangereux sont strictement interdits.

Aires communes

Diverses installations qui répondent aux besoins de la vie quotidienne sont mises à votre disposition. Pour que la vie soit agréable et harmonieuse dans l'unité, il est essentiel que tous soient respectueux les uns envers les autres, et ce, en toute circonstance.

Ainsi, nous vous demandons :

- d'éviter le bruit excessif (télévision, téléphone, musique, etc.);
- de maintenir les aires communes propres et en ordre ;
- de respecter l'intimité et la vie privée de chaque famille ;
- de ne pas manger dans les corridors et les aires communes. Utilisez plutôt la cuisine de votre unité qui est réservée aux familles des patientes hospitalisées du service. Faites-en bon usage en nettoyant les espaces et les articles utilisés ;
- de préserver l'état des lieux, du matériel et du mobilier mis à votre disposition.

Appareils électriques


Dans les aires réservées aux patients, aux traitements et aux familles, l'utilisation des objets suivants est interdite pour des raisons de sécurité :

- Appareils électriques (bouilloire, four grille-pain, climatiseur, réfrigérateur, etc.)
- Télévision
- Radio électrique
- Guirlande électrique Rallonge électrique

La cuisinette des familles

Des **réfrigérateurs** et **micro-ondes** sont à votre disposition dans la cuisinette de l'étage ou dans la salle réservée aux familles. N'oubliez pas d'indiquer votre nom et la date d'entreposage sur les contenants d'aliments. Lors du congé, vous devez récupérer les aliments entreposés dans les cuisinettes. Chaque vendredi, on procède à l'inspection du contenu des réfrigérateurs. Tous les aliments périmés (de plus de 7 jours ou sans date) et sans nom seront jetés à la poubelle, sans préavis.

Repas

Un service personnalisé de **livraison** de repas *Délipapilles* est offert à tous les **patients** et visiteurs du CHU Sainte-Justine. 

Service pour les patients

Vous pouvez maintenant choisir le menu des repas et des collations à l'heure qui vous convient, entre 6 h 30 et 19 h. Les plats sont ensuite livrés directement à votre chambre. Veuillez-vous référer aux menus pour plus d'informations.



Service pour les accompagnateurs et visiteurs

Un service aux chambres est également offert aux accompagnateurs et visiteurs, entre 6 h 30 et 19 h. Veuillez consulter les affiches afin d'en connaître les modalités de fonctionnement. Ce service est payant pour les accompagnateurs et visiteurs.

Pour des raisons d'hygiène, **il est strictement interdit de conserver des aliments dans les chambres. Néanmoins, vous et votre accompagnateur pouvez manger dans la chambre. Veuillez cependant, à la fin du repas, mettre vos plateaux dans les chariots prévus à cet effet.**

Vous pouvez prendre une boisson chaude, pour autant que vous utilisiez une tasse ou un thermos fermé hermétiquement avec un bouchon. Cela permet d'éviter les brûlures, ainsi que les taches et les dégâts de café sur les équipements, les dossiers, etc.

Si vous êtes à l'unité des naissances, veuillez consulter votre infirmière.

Aires de restauration

Cafeteria

La grande cafétéria est située à l'étage A du bloc 9. Elle est ouverte du lundi au vendredi pour le repas du midi, soit de 11 h à 14 h.

Le bistro

Situé dans le Jardin 4 saisons de l'Atrium au bloc 17, Le bistro, ce point de service de la famille Délipapilles, sert la clientèle et le personnel des blocs 11 et 17 tous les jours, de 7 h à 14 h. Vous y trouverez :

- **Le café Van Houtte** : café, thé, viennoiseries
- **La Marmite** : soupes variées
- **Des repas sur le pouce** : sushis, sandwichs, salades, coupes de fruits et légumes, smoothie et grignotines

Délipapilles

Vous pouvez vous procurer des repas et des collations à *Délipapilles*, situé à l'étage A du bloc 1, près des ascenseurs 1 et 2. Des repas complets sont proposés 7 jours sur 7, de 6 h 30 à 20 h.



Machines distributrices

Vous trouverez des machines distributrices offrant plusieurs produits à l'étage A du bloc 2. Des éléments de collation sont offerts en machine distributrice à différents endroits, notamment dans le hall de l'entrée principale, au 1er étage du bloc 2 et à l'étage B du bloc 1.

Guichet automatique

Vous avez accès à un guichet automatique Desjardins, situé à l'étage A du bloc 1, à proximité de *Délipapilles*.



Animaux et chiens-guides

Les animaux sont formellement interdits à l'intérieur de l'établissement, à l'exception des chiens-guides et des chiens d'assistance. Avant d'amener un chien-guide ou un chien d'assistance, veuillez consulter les informations disponibles sur le site Web de l'établissement ou l'équipe de soins pour connaître les consignes à respecter.



Un environnement sans fumée

La politique du CHU Sainte-Justine sur l'usage du tabac a pour objectif de promouvoir une bonne santé et d'offrir un environnement propice à la guérison, qui soit sain et sécuritaire pour la clientèle et le personnel.

Il est donc interdit à la clientèle, aux visiteurs et au personnel de fumer ou de vapoter sur tous les lieux de l'établissement, y compris les entrées, les sentiers d'accès, les stationnements extérieurs et le stationnement souterrain.



Service d'hébergement temporaire pour les familles



Hôtellerie Chez Cachou

L'Hôtellerie Chez Cachou est située au 5^e étage du bloc 8. Elle héberge, selon les disponibilités et les priorités de l'établissement :

- Les mamans qui allaitent et dont le bébé est hospitalisé en pouponnière ou en néonatalogie ;
- Les patients recevant des traitements en centre de jour sans hospitalisation, accompagnés d'un parent ;
- Les mères dont le bébé est hospitalisé au service de néonatalogie.

Pour plus d'information, veuillez contacter un membre du personnel au 514 345-4898, de 7 h 30 à 15 h 30 du lundi au vendredi. Le soir, la nuit et la fin de semaine, composez le 514 345-4616.

Manoir Ronald McDonald

Le Manoir Ronald McDonald est une résidence de type familial réservée aux familles provenant des régions éloignées (à plus de 55 km de Montréal).

Pour obtenir de l'information ou faire des réservations, appelez au 514 731-2871, de 8 h à 20 h du lundi au vendredi, et de 9 h à 20 h le samedi et le dimanche.

Stationnement

Le stationnement de la clientèle, situé à l'ouest du CHU Sainte-Justine, est accessible à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine ou de la rue Decelles. Des forfaits économiques sont offerts si vous devez venir régulièrement à l'hôpital : forfait d'un jour, accès illimité, hebdomadaire, familial et mensuel. Informez-vous dans les unités de soins ou les cliniques, ou auprès du personnel du service de sécurité.



Espace parent-enfant

L'espace parent-enfant est un lieu qui permet aux parents et aux familles de s'informer et de se documenter en toute tranquillité, avec le soutien des bibliothécaires qui peuvent les guider dans leur recherche pour une documentation disponible sur place ou sur le web. De plus, l'ensemble des livres des éditions du CHU Sainte-Justine peuvent être consultés sur place ou achetés.

L'Espace parent-enfants est situé à l'intérieur des locaux de la bibliothèque, au 6^e étage bloc 3. Les heures d'ouverture sont du lundi au jeudi, de 8 h à 18 h et le vendredi de 8 h à 16 h.





Joujouthèque

Commissaire local aux plaintes

Votre satisfaction est importante pour nous, et vos commentaires nous guident dans l'amélioration de la qualité des soins et services. Si vous êtes insatisfaits des soins et des services que votre enfant a reçus et que vous avez l'impression que vos droits n'ont pas été respectés, nous vous conseillons, dans un premier temps, de parler avec le personnel responsable de ces soins et services. Souvent cette démarche règle rapidement la situation. Si vous n'avez pas obtenu satisfaction à la suite de votre démarche, le commissaire aux plaintes et à la qualité des services est là pour traiter votre plainte et promouvoir la qualité des services. Une plainte peut être verbale ou écrite. Vous pouvez déposer votre plainte :

- En personne : au Bureau du commissaire aux plaintes et à la qualité des services, situé à l'étage A du bloc 9 (local A.9.21)
- Par téléphone : au 514 345-4749
- Par la poste : au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, CHU Sainte-Justine, local A.9.21, 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1C5

Par courriel : à l'adresse commissaire.message.hsj@ssss.gouv.qc.ca

Soins spirituels

Les intervenants en soins spirituels vous offrent soutien et réconfort pendant votre séjour. Ils peuvent assurer un accompagnement spirituel conforme à vos besoins, à vos valeurs et à vos croyances. Pour obtenir leurs services, faites une demande auprès du personnel soignant.

Un lieu de recueillement appelé Le Havre est à votre disposition en tout temps. Il est situé à l'étage A du bloc 1 (local A.1.10).



Comité des usagers.

Le Comité des usagers veille au respect des droits des usagers du CHU Sainte-Justine. Il représente l'enfant et sa famille dans la promotion de l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et peut accompagner un usager au besoin.

Vous pouvez joindre le comité au 514 345-4931, poste 5902.

Le Service des Bénévoles

Le Service des bénévoles du CHU Sainte-Justine offre aux bénévoles l'opportunité de contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie des patientes, patients et de leur famille. Les bénévoles sont appelés à offrir leur aide et leur soutien pour accompagner les usagers hospitalisés ou en traitement ambulatoire, ainsi que leur famille.

Les bénévoles peuvent s'impliquer dans diverses tâches visant à enrichir l'expérience hospitalière. Cela inclut notamment d'offrir des moments récréatifs, de réconfort et d'accompagnement, d'assurer un accueil chaleureux à la clientèle et à leur famille, ainsi que de participer à l'organisation d'événements et d'activités spéciales.

L'application BénéClic

BénéClic est une application qui permet de jumeler des bénévoles avec des patientes et patients.

Téléchargement et inscription :

Rendez-vous sur l'App Store ou Google Play pour télécharger gratuitement l'application BénéClic :



<https://www.chusj.org/fr/Emplois-benevolat/benevolat/BeneCLic>

Balayer le code QR pour accéder à la page sur l'application BénéClic



BénéClic, pour accéder aux services d'un bénévole en un clic

Faites une demande au Service des bénévoles du CHU Sainte-Justine en indiquant quand et où vous souhaitez rencontrer un bénévole. Vous pouvez consulter, modifier ou annuler votre demande en tout temps, peu importe si elle est en attente ou si un bénévole l'a déjà acceptée.

BénéClic, pour rester informé en tout temps

Soyez informé dès qu'un bénévole accepte votre demande. Vous aurez également accès à son profil, à sa photo et à sa présentation. En cas de changement relatif à votre demande, vous recevrez l'information en temps réel.

BénéClic, pour favoriser un jumelage naturel entre patient et bénévole

Créez un profil patient pour chaque usager du Service des bénévoles. Indiquez-y ses centres d'intérêt ainsi que la ou les langues parlées afin de favoriser un jumelage naturel entre le patient et le bénévole.



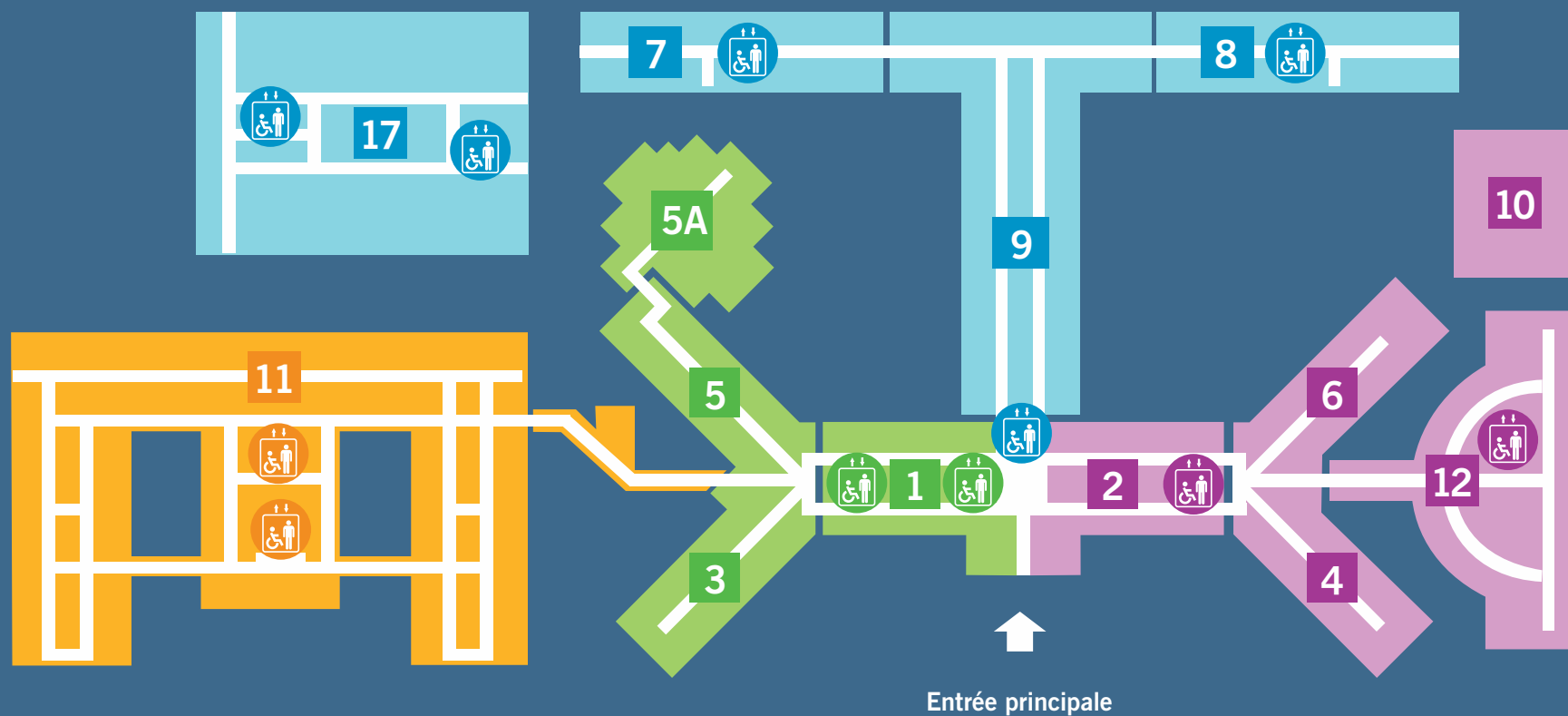
Se retrouver à l'hôpital

Pour vous retrouver à l'hôpital, voici quelques informations utiles

Comprendre la numérotation des locaux

Ex. : **Chambre 4.11.21**

- Le premier élément (chiffre ou lettre) désigne l'étage – 4
- Le deuxième élément indique le bloc – 11
- Les chiffres suivants correspondent au numéro du local (trois chiffres) ou de la chambre (deux chiffres) – 21





Fondation CHU Sainte-Justine

Joignez-vous à la grande famille de Sainte-Justine. Donnez

Depuis ses débuts, la Fondation mobilise la communauté afin de permettre au CHU Sainte-Justine de guérir, toujours mieux, un plus grand nombre d'enfants.

C'est grâce à la générosité de la communauté des affaires et du grand public ainsi qu'à l'expertise de son personnel que le CHU Sainte-Justine peut maintenir son haut niveau d'excellence. Offrir aux enfants et aux mamans des soins parmi les meilleurs du monde : tel est le but de chacune des actions de la Fondation CHU Sainte-Justine depuis sa création.

Pour faire un don à la Fondation CHU Sainte-Justine :

Fondation CHU Sainte-Justine

Téléphone : 514 345-4710

Sans frais : 1 888 235-DONS (3667)

Courriel : fondation@fondationstejustine.org

Pour plus d'informations : www.fondationstejustine.org

Réalisation

Isabelle Olivier
Sarah Emery
Christiane Grondin

Graphisme

Norman Hogue

Impression

Imprimerie du CHU Sainte-Justine

Photo de la page couverture

Alexandre Marchand

© CHU Sainte-Justine

F-2874 GRM 30009251 | Révision - novembre 2023